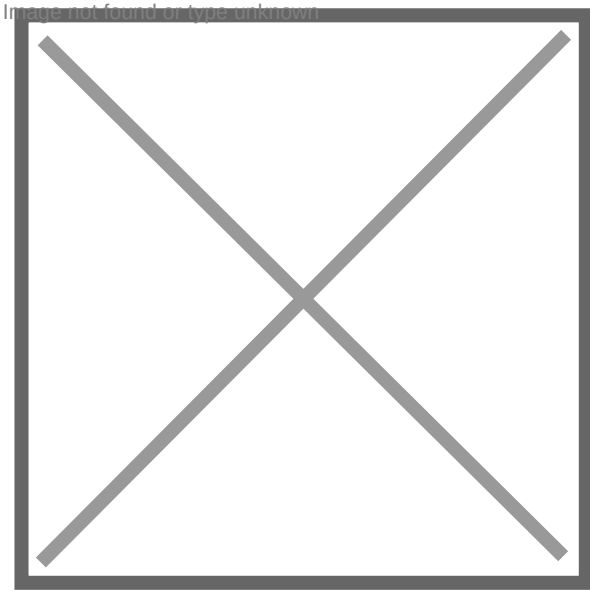




EdI. NETTOYAGE DE LA MOQUETTE IMPOSEE AVANT DEPART

Par **fleur pacifique**, le **29/11/2014** à **06:44**

bonjournaprés 15 années de location je quitte mon appart forcée et contrainte car mon proprio vend l'immeuble. on me demande un nettoyage anti bactéricide avec facture avant mon départ sachant que aucun locataire ne suivra derriere moi et que de gros travaux de plafond en torchis vont avoir lieu des mon départ. a t il le droit et dans le cas contraire quels arguments faire valoir ? merci d'avance

Par **jibi7**, le **29/11/2014** à **08:07**

Hello Fleur... rnsi vous consultez l'ADil ou le dernier numero hors serie sur le sujet du particulier... édités depuis la loi allur, même si un remplacement total de la moquette était dû vous n'auriez pas grand chose a payer si la moquette a l'age de votre bail. rnSauf si l'etat des lieux avait mentionné que vous avez abandonné un troupeau de chats et leurs puces ou pipis... interdisant l'entrée dans les lieux..

Par **fleur pacifique**, le **29/11/2014** à **09:53**

merci jibi7rnmais on ne me demande pas de changer la moquette je l'ai fait a mes frais il y a 2 ans mais un nettoyahe antibacterien avec facture a l'appui

Par **Lag0**, le **29/11/2014 à 10:28**

Bonjour,
Location vide ou meublée ?
En meublée ce genre de clause au bail est licite, mais encore faut-il que cette demande fasse bien référence à une clause présente au bail.
Sinon, votre bailleur ne peut absolument pas vous imposer cela. Il ne pourra que constater l'état de la moquette lors de l'état des lieux et le comparer à celui de l'état des lieux d'entrée.
Seules des dégradations pourraient vous être reprochées (tâches, brulures, trous, etc.). Et comme le dit jibi7, après 15 ans, le coefficient de vétusté à prendre en compte sur une moquette est tel que l'on ne pourrait vous demander qu'une somme symbolique s'il fallait changer cette moquette.
Attention cependant à la rendre "propre" car s'il était nécessaire de la faire nettoyer par un professionnel, là, le cout total du nettoyage pourrait vous être compté !

Par **fleur pacifique**, le **29/11/2014 à 10:35**

merci pour les infos. c est gentil de m avoir éclairée :)